

Communiqué de presse

Echouages de sargasses à proximité des zones habitées : Actualisation des recommandations sanitaires et des mesures de gestion

Conformément à ce qui avait été annoncé, la Direction générale de la Santé a saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) pour actualiser les mesures de gestion ainsi que les recommandations sanitaires destinées aux populations. Cet avis a été rendu public ce jour.

Ce nouvel avis (après celui de 2015) confirme la double mesure mise en place par l'ARS de l'hydrogène sulfuré (H₂S) et de l'ammoniac (NH₃). Il propose de nouvelles recommandations de gestion progressives en fonction des différents seuils, moyennés sur 24h, des deux gaz. L'objectif est de réduire, limiter ou prévenir les impacts sur la santé des populations concernées (population générale et populations vulnérables¹):

- entre 0,07 et 1 ppm de H₂S et pour des concentrations de NH₃ inférieures à 8,3 ppm (la plupart des concentrations de gaz mesurées à proximité du littoral antillais sont inférieures à 1 ppm) :
 - dès ce niveau de concentrations, les populations des communes concernées par les échouages d'algues, notamment les plus vulnérables, seront informées et invitées à suivre les recommandations sanitaires,
 - **les personnes vulnérables devront se tenir éloignées des zones affectées et éviter d'être sous le vent des émissions des gaz,**
- entre 1 et 5 ppm de H₂S et pour des concentrations de NH₃ inférieures à 8,3 ppm :
 - **il est recommandé à la population de se tenir éloignée des zones affectées** et en cas de symptômes irritatifs de s'adresser à un médecin ou un pharmacien,
 - **les personnes vulnérables doivent éviter de s'exposer à d'autres substances irritantes ou allergisantes (fumée de tabac, produits d'entretien...),**
 - des informations sur les niveaux de pollution et les zones concernées seront disponibles sur les sites Internet d l'ARS et de l'association de mesures de la qualité de l'air Gwadair,
- valeurs supérieures à 5 ppm pour H₂S ou supérieures à 8,3 ppm pour NH₃ :
 - **il est fortement recommandé à la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions.** Les personnes chargées de l'enlèvement doivent être équipées de moyens de mesure individuels avec alarmes.

¹ Sont définies comme vulnérables les personnes suivantes : nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, asthmatiques, personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, d'insuffisance cardiaque, ou de fortes allergies.

Dans tous les cas, l'ARS recommande aux populations exposées, et particulièrement aux plus vulnérables:

- d'éviter la baignade, la manipulation et le contact avec les masses d'algues flottantes ;
- de quitter les zones de bord de mer où les algues se sont accumulées et de s'éloigner des zones où l'odeur d'H₂S est perceptible (odeur d'œuf pourri) momentanément, le temps du ramassage ou du retour d'un air plus respirable ;
- **et enfin, de consulter un médecin en cas de symptômes irritatifs (yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, gêne à respirer, démangeaisons, vomissements..).**

L'ARS, a mis en œuvre un dispositif de suivi sanitaire depuis plusieurs années et élabore des recommandations afin de protéger les populations exposées :

- **le suivi de l'exposition** : un dispositif de surveillance a été mis en place par le biais de capteurs mobiles. Deux agents sont mobilisés et réalisent 50 mesures par semaine sur une trentaine de sites. Les résultats sont consultables sur le site internet de l'Agence et sont également transmis quotidiennement aux Maires des communes concernées. Le recueil des mesures sera adapté aux recommandations techniques du HCSP, notamment en moyennant les résultats sur 24h pour éviter les biais des bouffées instantanées. A partir du lundi 9 juillet 2018, 3 capteurs seront positionnés dans des habitations de Petit-Bourg, Goyave et Saint-Anne. Ils seront relevés tous les jours. A la fin du mois d'août 2018, 24 capteurs supplémentaires seront déployés.
- **le suivi de l'impact grâce au réseau de médecins sentinelles** : les médecins sentinelles des 3 territoires, au nombre de 48 sont interrogés toutes les semaines dans le cadre de la surveillance sanitaire sur le nombre de consultations pouvant être associées à une exposition aux émanations de Sargasses en décomposition et sur le nombre de personnes ayant développé des symptômes tels que des crises d'asthme ;
- **le suivi des cas et suivi toxicologique** : le centre 15 du SAMU exerce une vigilance dans le cadre des appels reçus. Le service de réanimation est invité à signaler à l'ARS la prise en charge des patients admis dont le lien avec les expositions aux gaz a pu être établi.

Un toxicologue référent, le Dr Dabord RESIERE du CHU de Martinique est par ailleurs le référent missionné pour la zone Antilles.

L'ARS rappelle le N° de sa plateforme de vigilance ouverte 24h/24h : 05 90 410 200.

Contact Presse :

Loïc BAUDUIN

Relations presse et communication externe

Tél. 0690 96 24 22

www.guadeloupe.ars.sante.fr